



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche

92055 LA DEFENSE Cedex

tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05

courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

CAP des Assistant(e)s et Conseiller(ère)s techniques de service social

27 novembre 2007

Monsieur LANUSSE, Président de la CAP et passe la parole à Monsieur SAFFROY, nouveau sous directeur (remplaçant de Mme DUFOURMANTELLE) qui se présente aux membres de la CAP.
En préliminaire à la CAP, l'élu CFDT lit la déclaration ci-dessous.

La CFDT tient à attirer, avec force, l'attention de l'Administration sur la situation du corps des ASS et CTSS.
En effet, nous constatons depuis maintenant plusieurs années que ces professionnels rencontrent une crise de reconnaissance importante qui commence à avoir des répercussions très négatives sur le vécu de ces agents et qui, nous en sommes persuadés si cela continue ainsi aura à terme des conséquences négatives sur l'ensemble de la politique sociale du Ministère.

A l'occasion des dernières journées d'études de GUIDEL en 2006, le mal être de ces personnels s'est particulièrement révélé, l'Administration en a été témoin et des promesses avaient alors été faites.

Il nous semblait qu'il y avait eu une prise de conscience qui pouvait laisser présager une amélioration de l'écoute et de la prise en compte des revendications des ASS et CTSS. Force est de constater aujourd'hui qu'il n'en a rien été et que la situation à notre avis a même empiré.

Ces professionnels ont été particulièrement touchés par la réforme des services et cela, à plusieurs niveaux.

En premier lieu, ils ont de par leur fonctions, accompagné activement les personnels en situation de changement, en second lieu ils ont, eux-mêmes été impactés fortement par cette réforme des services,

Certain(e)s, faute de perspectives, ont dû se résoudre à quitter le Ministère soit en détachement auprès de collectivités territoriales soit auprès d'autres administrations dans des conditions souvent difficiles

Ceux et celles qui sont encore en poste au sein du Ministère ont vu leur champ d'intervention changer radicalement nécessitant une implication importante afin d'appréhender leur nouvel environnement, avec des répercussions notoires sur leurs conditions de travail.

Par ailleurs certain(e)s ont encore des inquiétudes quant à leur avenir professionnel. En effet la pérennité de certains postes n'est pas encore acquise, sans parler de l'incertitude concernant le nouveau périmètre du Ministère.

Après la difficile mise en place de la réforme des services, les professionnels de terrain que sont les ASS sont en première ligne pour constater les conséquences de celle-ci sur les agents. Les situations de mal être au travail sont récurrentes et requièrent une disponibilité et une écoute particulière de la part des ASS .

La dernière lettre envoyée aux agents par le Ministre Mr BORLOO relève d'ailleurs cette situation. Nous pensons qu'actuellement le rôle des Assistants de Service Social est primordial pour entre autre, faciliter le lien social et permettre aux différents collectifs de travail de retrouver une identité.

Les ASS et CTSS n'ont actuellement pas l'impression d'être reconnus et parlent même d'un sentiment d'abandon et ils ou elles savent bien ce que ce mot recouvre comme sens.

Nous savons bien que la reconnaissance ne passe pas que par l'aspect pécunier mais il n'en est pas moins l'un des principaux supports, et sans vouloir faire une liste à la Prévert voici quelques exemples révélateurs :

- La NBI n'est perçue que par une minorité d'entre eux avec des critères aléatoire ; nous demandons un bilan détaillé de l'attribution de la NBI.
- Les primes de ces professionnels sont plafonnées et empêchent pour beaucoup le paiement des indemnités d'intérim mais aussi le versement des augmentations de primes même minimales

- La prime versée en fin d'année 2006 pour prendre en compte le surcroît de travail lié à la réforme des services n'a que très peu bénéficié aux ASS
- L'augmentation des primes 2007 a été réduite à sa plus simple expression
- Le corps des ASS et CTSS n'a pas été illigibles au versement du complément indemnitaire pour les agents de la filière administrative qui vient d'être décidé en vue de l'harmonisation des régimes indemnitaires entre l'ex-equipement et l'ex écologie, cet épisode à fini par exaspérer au plus haut point tout ces agents.
- Les CTSS ont vu leurs missions et leurs responsabilités nettement augmentées sans aucune compensation (statutaire) ni reconnaissance financière.
- Nous demandons aussi, des promotions permettant l'accès au grade d'ASS principal et à la fin de carrière pour l'ensemble des ASS et la création d'un contrat de fin de carrière assurant l'accès de tous au corps de CTSS et permettant ainsi une amélioration des conditions de départ à la retraite.

Il devient urgent de prendre en compte ces revendications afin de donner des perspectives d'avenir ainsi que des gages de reconnaissance à ces professionnels qui n'ont pas pour habitude de mettre en avant leurs demandes.

Désignation du secrétariat adjoint :

il est assuré par l'a CGT (tour de rôle)

Mutations

Nom----- grade -----service départ -----service arrivée

M N BEILLARD QUESNEAU ---CTSS ----- DRE Basse Normandie ----- DRE Bretagne
Céline CHALIMBAUD ----- ASS ----- DDE Puy de Dôme ----- DDE Hautes Pyrénées

Détachements Entrants :

Le Président

Pour le corps des ASS, un avis favorable est donné au détachement de :

Nom..... Service..... date d'affectation

Cécile BOOLAUCK.....DDE 71 1/01/2008
M. Christine CREPIN DDE 741/02/2008
J.F. FERNANDEZ.....DDE 973.....14/01/2008
Laurence BAUDDDE 257/01/2008
Anne LE COURTOIS.....DDE 29A définir
Anne Marie CAILLAUDDGPA1/02/2008

La CFDT soulève la question des détachements pour les postes dont la pérennité n'est pas établie (25 et 74) l'Administration nous répond que les détachements entrants ne sont donnés que pour une période limitée dans le temps (2ans).

Pour le corps des CTSS,un avis favorable a été donné au détachement de :

Nom..... Service..... date d'affectation

Véronique GALYDDE 527/01/2008
Corinne PRZYMENSKI DDE 59.....1/03/2008
les postes qui restent vacants sont en ASS la Meuse et en CST la Normandie

Tableau d'avancement à ASS Principal:

Les critères statutaires

Etre ASS au 5ème échelon et justifiant de 4 ans de services effectifs.

Les critères de la CAP

- propositions des services
- compétences mises en oeuvre dans le cadre de l'exercice des fonctions
- ancienneté dans le corps
- et être âgé de 40 ans minimum.

Comme par le passé il est toujours aussi difficile de choisir entre des collègues dont beaucoup remplissent les critères de sélection .Il est probable que l'année prochaine le nombre de poste soit le même

que cette année.

	2003	2004	2005	2006	2007
Effectifs du corps	89	90	87	85	83
promouvalbes	55	66	68	57	61
proposés	22	22	29	23	24
promus	1	2	5+ 3 LC	6	6

Les Assistants de Service Social Promus sont :

nom -----services

Sylvie AUBERT -----DDE Ardennes

Sylvie BACHELIER -----DDE Mayenne

Violaine BOUETIER -----DRE Bas Rhin

Sophie GUILLEMAIN -----DDE Nord

Karine MONTANARI -----DDE Isère

François VALLES -----DDE Creuse

Notation 2006

Même critères que pour l'année précédente :

pour les ASS

effectifs pris en compte 73, 90% de bonifiables. Il y a 65,7 mois de disponibles,

7 ASS notés + 3 ont 3 mois de bonifications

2 ASSP notés +3 ont 3 mois de bonifications

34 ASS notés + 2 ont 1 mois de bonifications

6 ASSP notés + 2 ont 1 mois de bonifications

Le total des bonifications est de 67 mois, il y a 1,3 mois pris sur la notation 2007.

L'harmonisation des notations a été réalisé pour la première fois en lien entre la DGPA et les CTS responsables de région.

Pour les CTSS

effectif pris en compte 10 agents, il y a 9 mois de disponible.

2 CTSS notés + 3 ont 3 mois de bonifications

3 CTSS notés +2 ont 1 mois de bonifications

Les organisations syndicales ont interpellé l'administration sur la clarification des circuits de diffusion de notation qui ne sont pas arrivés dans les services. Pour la notation 2007 nous ne savons pas pour l'instant quel système va être retenu il est probable que l'ancien ait vécu.

Questions diverses :

La CFDT n'a pas de questions diverses tout a été dit dans notre déclaration préalable ci-dessus

Pour tous renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s en CAP

Pascal MAUCHAMP (DDE Haut-Rhin)
tél. : 03 89 24 84 07

Et aussi par mélanie